

Déclaration de revendication d'un vin destiné à être partiellement désalcoolisé en IGP Comté Tolosan



Rappel : Tous les lots concernés par la désalcoolisation partielle doivent préalablement être revendiqués auprès de l'ODG en Comté Tolosan. Ils feront l'objet de 2 contrôles (100% des lots) : 1 avant désalcoolisation et 1 après désalcoolisation.

Document à transmettre au minimum 1 mois avant la première opération de désalcoolisation.

•	•	,							
	 ¬								
N° CVI N° SIRET N° SIRET									
Description du lot destiné à la désalcoolisation partielle									
N° de lot et cuve contenant le vin destiné à la désalcoolisation	Cépages	Couleur 1=rouge 2=rosé 3=blanc		Millésime		Volume destiné à la désalcoolisation (hl)		Observations Date de désalcoolisation partielle	
								/	
								/	
Description de l'opération de désalcoolisation partielle									
Procédé(s) utilise	é(s) TAV initial	apròs		eu de stockage du vin avant ésalcoolisation partielle		ieu de l'opération de L désalcoolisation partielle		Lieu de stockage du vin partiellement désalcoolisé	
L'opérateur atteste de l'exactitude des renseignements reportés sur la présente déclaration. Il s'engage à faire une nouvelle déclaration s'il modifie le ou les lots avant désalcoolisation partielle.									
Date de dépôt de déclaration :// Signature de l'opérateur :									
Cadre réservé au contrôle ODG									
Date de réception :/									
Contrôle						Contrôle externe			
	Avant désalcoolisation		Après désalcoolisation		n	Après désalcoolisation			
	Date :		Date	Date :		Date :			
Lot :			Lot:			Lot:			